

Comme le comité permanent des transports et des communications voudrait peut-être étudier ce rapport, je propose, si la Chambre y consent, qu'il soit envoyé au comité aujourd'hui même.

**M. l'Orateur:** Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) veut-il prendre la parole à l'appel des motions?

**M. Orlikow:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, la motion proposée par le ministre des Postes (M. Kierans) porte sur le dépôt d'un document et, par conséquent, ne peut faire l'objet d'un débat. Je dois donc décider qu'il n'y aura pas débat sur la déclaration ou la mesure envisagée par le ministre des Postes

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une autre motion.

[Plus tard]

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre des Communications a indiqué que le sujet du rapport qu'il vient de déposer aujourd'hui pourrait, avec l'assentiment unanime de la Chambre, être soumis au comité permanent des transports et des communications. Je me demande si nous pouvons nous assurer qu'il y a assentiment unanime?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Est-ce aux termes de l'article 43 du Règlement?

**L'hon. M. Macdonald:** Non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Sauf erreur, il ne s'agit pas de l'article 43. Le président du Conseil privé, à titre de leader de la Chambre, demande l'assentiment unanime de la Chambre pour donner suite à la proposition du ministre des Communications. Est-ce entendu?

**Des voix:** Entendu.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il semble qu'il n'y ait pas assentiment unanime. Il ne peut être donné suite à la motion de la manière proposée par le ministre.

### LA POLLUTION

L'ÉPANCHEMENT DE PÉTROLE DANS L'ATHABASCA—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion dont Votre Honneur connaît bien le genre. En conformité de l'article 43 du Règlement, je

[L'hon. M. Kierans.]

demande l'assentiment unanime de la Chambre.

L'affaire du pétrole répandu dans la rivière Athabasca a maintenant pris un caractère épique et redoutable. Le pétrole remonte dans la rivière de la Paix; il pénétrera dans la rivière des Esclaves et pourrait bien atteindre le Grand lac des Esclaves. A ce moment-ci de l'année, la crue des eaux au confluent de ces rivières est très marquée.

A la suite de l'incident et des craintes qu'il engendre, ainsi que du projet de construction de pipe-lines additionnels dans le Nord, je crois que ce sujet devrait faire immédiatement l'objet d'une enquête. Je propose donc, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) la motion suivante, pour laquelle je prie la Chambre de donner son consentement unanime:

Que la Chambre prie le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta de discuter immédiatement l'opportunité de créer une commission d'enquête sur le déversement de pétrole dans la rivière Athabasca; la valeur des moyens utilisés pour réparer les dégâts et l'établissement des mesures appropriées pour prévenir la répétition d'une pollution aussi désastreuse.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Peace River. L'article 43 du Règlement stipule que cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. La présidence doit donc demander s'il y a unanimité.

**Des voix:** D'accord.

**D'autres voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Faute d'unanimité, la motion ne peut être proposée en ce moment.

### LES COMMUNICATIONS

LA DEMANDE DE HAUSSE DES TARIFS DE LA BELL CANADA—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je demande la parole en vertu de l'article 43 du Règlement afin que la Chambre me permette à l'unanimité de présenter une motion concernant la Bell Canada. Cette société a présenté à la Commission canadienne des transports une demande en vue d'obtenir l'autorisation de hausser ses tarifs de 6¼ p. 100. Cela suit l'augmentation des tarifs de l'automne dernier qui a fait augmenter de 27.5 millions de dollars les recettes de la Bell.

Le Bell Canada a dépassé le taux de rendement maximum de 6.8 p. 100 permis par la Commission canadienne des transports et elle touche maintenant en moyenne plus de 7 p. 100 sur ses placements. La Bell a travaillé